



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ n° 17 / 2024

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue du Denzlach en agglomération**

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU** le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
- VU** l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de génie civil pour création de réseau télécom du nouveau lotissement rue du Denzlach à Kilstett par la société confort électricité services pour le compte de SPIE CITYNETWORKS,

ARRETE

Article 1 : Le 24 juin 2024, et pour une durée de 30 jours, la société confort électricité services est autorisée à réaliser des travaux de génie civil pour création de réseau télécom du nouveau lotissement rue du Denzlach à Kilstett,

Article 2 : Le 24 juin 2024, et pour une durée de 30 jours, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue précitée sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- **Circulation alternée manuellement**
- **Déviation des piétons sur trottoir d'en face**
- **Traversée de route réalisée en demi-chaussée**

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par la Société confort électricité services de Gries.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : - M. le Directeur de la Société confort électricité services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. Le Maire de la commune de Kilstett
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau



Kilstett, le 17 juin 2024

Le Maire

Francis LAAS